



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 55735

Texte de la question

M. Bruno Le Roux souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur la politique d'éducation des jeunes à la consommation et à l'environnement. En effet, cette question qui touche au développement durable de notre planète est une priorité annoncée du Président de la République et un rapport intitulé « De la consoméfiance à la consoconfiance » suggère au Premier ministre de créer une fondation pour la formation pour l'information et l'éducation du consommateur. Pour autant, de nombreux acteurs, tant à l'éducation nationale, dans les organismes d'éducation populaire, que dans les associations de défense de l'environnement et du consommateur, nous interpellent sur l'efficacité de cette orientation, sur les décisions relatives à l'accompagnement et à la formation de l'encadrement et enfin sur les moyens donnés aux acteurs et partenaires associatifs pour agir dans ce domaine. Par conséquent, un état des lieux semble indispensable afin de recenser aussi bien les programmes et les actions de formations que les moyens budgétaires dégagés. Cet inventaire pourrait donner naissance à un programme de formation et d'éducation à une consommation responsable. Aussi, à l'heure où l'on propose de réformer l'école, il semble opportun d'intégrer la « formation consumériste » dans les programmes de l'éducation nationale. L'enjeu est primordial, en particulier pour les plus jeunes, auxquels il faut donner les moyens d'effectuer des choix responsables en consommant intelligemment avec un souci permanent d'éthique et de sauvegarde de la planète. Dès lors, il lui demande de bien vouloir préciser, en dehors des bonnes intentions du Gouvernement, quels sont les moyens et les financements qu'il va affecter à ce programme pour conduire quotidiennement, en direction des jeunes, des actions d'éducation à la consommation et à l'environnement sur le terrain. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Notre système éducatif a pour mission de contribuer à former de jeunes adultes responsables, capables de participer activement à la vie de la cité en faisant des choix éclairés grâce à un esprit critique et une véritable autonomie. Dans cet esprit, une éducation à l'environnement a été introduite il y a maintenant près de trente ans (circulaire du 29 août 1977). Elle s'est depuis fortement développée et s'inscrit dans la perspective du développement durable : depuis la rentrée 2004, l'éducation à l'environnement pour un développement durable (circulaire du 8 juillet 2004) doit faire partie intégrante de la formation initiale de l'élève, tout au long de scolarité, de la maternelle au lycée. Cette éducation est ancrée sur les enseignements et les croisements disciplinaires préconisés dans les programmes. Elle repose également sur des dispositifs transversaux et des temps de débats organisés, notamment dans le cadre de séances d'éducation civique ou de sciences économiques et sociales qui permettent d'aborder « les dimensions symboliques de la consommation ». Le ministère met actuellement en place avec l'inspection générale un groupe de travail chargé de concevoir un accompagnement pédagogique aux actions très diverses impulsées dans les académies.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55735

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 646

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5351